



Commission Statuts et Règlements

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 22/01/2024

Reprise du Dossier n°53

1^{er} tour des challenges U10 U11 U12 U13

Une erreur (oubli) a été commise dans le PV de la réunion du 20 décembre 2023

Dans le Challenge U12, le club de SOLITAIRE FC a été oublié dans les clubs sanctionnés bien qu'il apparaissait dans la liste des clubs en infraction (ayant fait figurer un joueur non qualifié à la date du 1^{er} tour)

Elle décide de retirer le club de SOLITAIRE FC en U12 du prochain tour des challenges pour avoir aligné un joueur qui n'avait pas les 4 jours de qualification

Cette décision de la Commission Départementale Statut et Règlements est susceptible d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues à l'article 31 du RSG du District.